



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1770**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Projet Coeur Presqu'île - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1770**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Projet Coeur Presqu'île - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires à Lyon 2° dans le cadre du projet Coeur Presqu'île.

La rue Victor Hugo, réaménagée consécutivement aux travaux de réalisation de la ligne A du métro en 1974, est caractérisée par de nombreux désordres et dysfonctionnements, avec un aménagement actuel daté "années 70" (vagues en pavés gris + asphaltes rouge et noir). Outre des revêtements dégradés, la rue présente un encombrement de mobiliers urbains implantés au fil du temps, ainsi que des problèmes de stationnement non maîtrisés. Son réaménagement va impliquer l'apaisement des rues perpendiculaires.

La place Ampère a été réaménagée en même temps que la rue Victor Hugo. Elle est équipée d'une fontaine. Elle présente des dysfonctionnements similaires, ainsi qu'une problématique d'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) non assurée du fait de différences de niveaux de sols.

Par délibérations du Conseil n° 2016-1347 du 11 juillet 2016 et n° 2016-1598 du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a décidé une individualisation d'autorisation de programme afin de mener les études.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires à Lyon 2°.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 7 juillet 2017, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Ilex / Artelia Ville&Transport / Transitec Ingénieurs Conseils pour un montant de 349 204 € HT soit 419 044,80 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Ilex / Artelia Ville&Transport / Transitec Ingénieurs Conseils, pour un montant de 349 204 € HT soit 419 044,80 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée les 11 juillet 2016 et 10 novembre 2016 sur l'opération n° OP06O5060 sur le budget principal, pour un montant total de 2 665 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.